

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11/07/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01113P0144

1. Intitulé du projet

Réalisation du lot A15 du site de la Papeterie de Corbeil-Essonnes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Constructions dont les surfaces planchers (ancienne SHON) font 11 114m ² , soit plus de 10 000m ² et de moins de 40 000m ² sur une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale pour la présente opération

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un ensemble de constructions d'habitations de surface plancher égalé à 11 114m², comprenant 184 logements et 184 emplacements de stationnement au droit des emprises de l'ancienne papeterie de Corbeil-Essonnes (lot A15).

Les dépollutions préalables du site de la papeterie contaminé en raison des activités historiques (HAP, métaux, PCB) ont été résorbées.

Le lot A15 n'était concerné par aucune pollution.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vient s'inscrire au sein du périmètre pour lequel un permis d'aménager a été autorisé et a fait l'objet d'une étude d'impact.

Le lot A15 est orienté vers l'habitat en accession libre et aidée.

Il proposera des espaces communs intérieurs et extérieurs, dont une placette centrale au milieu de 5 bâtiments prévus.

Une gestion des pollutions sur site a été menée préalablement à l'aménagement, toutefois en dehors des emprises du lot A15 (non pollué).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site de la papeterie a fait l'objet d'études concernant la pollution sur site, ainsi que d'un plan de gestion des pollutions.

Les processus mis en oeuvre ont permis d'éliminer les contaminations aux hydrocarbures et aux traces de métaux, retrouvées cependant en dehors des emprises du lot A15.

Les travaux concernant le lot A15 sont prévus pour une durée à déterminer par le pétitionnaire.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros oeuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (placette, traitement paysager, stationnement).

Pour la réalisation de la phase chantier, un "charte de chantier" sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lot A15 se constitue de 5 bâtiments couvrant une surface plancher de 11 114m² et implantés de plain-pied.

Il se dispose suivant 2 pôles de collectifs :

- Un premier implanté au Nord, en bordure de la voirie de desserte du site, où la disposition des bâtis laisse apparaître l'équivalent d'une placette intérieur.

Ce premier pôle de 3 bâtiments est destiné à l'accession libre. Les bâtiments cumulent une surface plancher de 7 309m² pour 126 logements.

Près de la moitié des logements seront de type T3 (gamme allant du studio au T5).

126 places de parkings accompagneront l'offre d'habitat.

- Un second pôle, au Sud du lot, en bordure des espaces boisés, laissant apparaître 2 bâtiments de taille plus réduite.

Ce pôle correspond à une offre en accession « aidée » (logements sociaux) et présente une surface plancher de 3 805m².

Les bâtiments proposent 58 logements, répartis du studio au T5 où 90% de l'offre se répartit sur des T2, T3 et T4.

Le nombre de stationnements privés proposé est de 58.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation Loi sur l'Eau à l'échelle de l'ensemble du programme d'aménagement de la papeterie de Corbeil-Essonnes [Article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement],
- Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme],
- S'inscrit dans le cadre du Permis d'Aménager obtenu ayant fait l'objet d'une étude d'impact instruite au titre de l'art. L122-1 du Code de l'Environnement ayant fait l'objet d'absence d'observations.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface Plancher créée :	11 114m ²
- Superficie des terrains de l'opération du lot A15 :	12 574m ²
- Estimations des surfaces imperméabilisées :	à définir
- Gabarit des bâtiments :	R+2+Attique (hauteur approx. de 11 à 12m)
- Nombre de logements :	184
- Nombre de place de parking :	184

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

108 Rue de la Papeterie
91 100 CORBEIL-ESSONNES

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 28 ' 10 " E Lat. 48 ° 35 ' 28 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'ensemble de la programmation sur les emprises de la Papeterie de Corbeil-Essonnes couvre une superficie de plus de 14ha, pour une Surface Plancher de près de 90 000m².

Le programme est composé de 16 lots distincts (habitations, commerces, services : école, crèche).

La réalisation de l'ensemble du programme s'échelonne suivant 3 phases distinctes :

- Phase 1 en cours d'exécution (secteur Sud Est des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 2 études en cours. Obtention du permis de construire valant division fin 2012 (secteur Sud Ouest des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 3 (comprenant le lot A15) en cours d'étude. Dépôt du permis d'aménager début 2013 (secteur Ouest des emprises de l'ancienne papeterie).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Depuis l'abandon des activités de la papeterie, le site n'a plus fait l'objet d'occupation.

A l'exception de quelques façades, l'ensemble des bâtiments a été démolit, le nivellement des terrains réalisé et les opérations de dépollutions entreprises.

L'ensemble du secteur Est de l'Essonne (phases 1 et 2) fait l'objet des opérations de constructions pour lesquelles BOUYGUES IMMOBILIER a reçu les autorisations.

L'ensemble du secteur Ouest de l'Essonne (phase 3) ne présente pour le moment aucune activité : bâtiments démolis, terrains nivelés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Corbeil-Essonnes approuvé 13/12/2005.
Le PADD et ses nouveaux zonages (et règlements associés) sont en cours de révision.
L'enquête publique s'ouvre du 5 juin 2013 au 6 juillet 2013, afin de recueillir les avis de la population.
Pour l'heure, l'opération d'aménagement du site de la Papeterie s'inscrit intégralement en zone UD, qui correspond aux opérations de renouvellement urbain concernant les grands quartiers d'habitat collectif à restructurer et aux sites industriels mutables. La révision conservera l'actuelle compatibilité du projet avec le futur PLU.
Le Plan d'Aménagement d'Ensemble a été approuvé sur la zone.

Règles concernant les constructions : coefficient d'emprise au sol de 60%, hauteur maximale de 18m.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement s'inscrit à 550m au Nord (et à l'aval) de la ZNIEFF de type II de la vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan ou arrêté pénétrant les emprises du lot A15. Lors de la réalisation de l'étude d'impact de l'ensemble du programme d'aménagement, une étude acoustique a été entreprise avec mesures sur site afin de dimensionner les protections à mettre en place. Les secteurs les plus impactés par le bruit correspondaient alors aux lots en bordures de la rue de la Papeterie.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une caractérisation en application de l'arrêté du 1er octobre 2009 a été menée. Toutefois, en raison des remblais sur sites, elle n'a pu aboutir à la caractérisation de Zones Humides au sens de la réglementation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), lié notamment à l'Essonne. Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 2012. Aucun des zones où le risque est renseigné n'est en interaction avec les emprises du lot A15.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après démolition des anciens bâtiments, l'ensemble du site à fait l'objet d'investigation concernant la présence de pollution dans les sols. Les pollutions recensées (hydrocarbures, traces de métaux, substance possible de PCB) ont fait l'objet de campagne de dépollution, soit sur site, soit par élimination en filières agréées. Le traitement des pollutions sur le site de la Papeterie est aujourd'hui achevé. De plus, aucune pollution n'a été identifiée initialement sur les emprises du lot le lot A15.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux suivantes : - Nappe de l'Albien-Néocemien, - Nappe de la Beauce
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la papeterie s'inscrit à environ 3km au Nord-Est (à l'aval) , des ensembles Natura 2000 suivants : - Une ZSC, issue de la Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne (FR1100805) : cette entité a pour objectif de conserver les habitats de marais tourbeux alcalin, d'Aulnaie Frénaie alluviale et de lac eutrophe. - Une ZPS, issue des directives Oiseaux 79-409(CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009, nommée Marais d'Itteville et de Fontenay Le Comte (FR1110102) : cette entité a pour objectif la protection d'espèces d'oiseaux dont la liste a été établie au moment de la désignation du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement n'est entrepris aux niveau des emprises de la papeterie. Pour les besoins en eau potable, l'ensemble des constructions est raccordé au réseau AEP existant (eau de consommation humaine, entretien des parties végétalisées,...).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parallèlement à l'étude d'impact menée sur le site, un dossier Loi sur l'Eau a été réalisé.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation au niveau du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble des impacts évalués à l'échelle de l'ensemble du programme. Les perturbations sont faibles à moyenne sur les espèces faunistiques (impact modéré sur les reptiles, impact moyen sur l'entomofaune, impacts faibles sur les autres groupes de taxons. Au niveau du lot A15, la richesse entomofaunistique s'était révélé particulièrement remarquable avant les démolitions entreprises. L'impact sur les espèces végétales est faible hormis pour les trois espèces patrimoniales pour lesquelles il est moyen à assez fort. Toutefois, ces dernières espèces, si elles avaient été recensées avant démolition, n'ont pas été retrouvées lors des dernières inspections de 2012. L'impact sur les habitats au niveau du lot A15 est faible car ces derniers ne sont pas remarquables : premières espèces de récolonisation en absence d'activité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces consommés sont uniquement de type friches industrielles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'un PPRI et restriction d'aménagement aux abords immédiats du cours d'eau, pour les lot les plus au Nord du site (ne concerne pas le lot A15). Aléa de remontées de nappes importants. Présence de la nappe dans en proximité de la surface dans la partie Ouest du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aspects sanitaires liés notamment aux pollutions sur site ont été pris en compte dans le mode de réalisation du projet. Les pollutions ont été traitées et les analyses de risques résiduels ont été modélisées (notamment en ce qui concerne la concentration en polluant dans l'air des bâtiments). Au final, les risques sanitaires ont déjà été supprimés. Par ailleurs, le lot A15 n'a pas été confronté à des pollutions avérées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lot A15 s'inscrit en dehors de zone bruyante. Le projet d'aménagement, dans son ensemble, est générateur de trafic routier, donc de bruit. Une étude acoustique à l'échelle de l'ensemble de l'aménagement a été réalisée. Elle a consisté en : - des mesures sur site du bruit de fond, - une modélisation de l'état futur du site sans réalisation du projet, - une modélisation de l'état futur du site avec réalisation du projet, - une comparaison des deux scénarios futurs, - des préconisation en termes de protection des bâtiments et des établissement sensibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle mixte. Elle crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage publique notamment). Le contexte du secteur est toutefois urbain. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse urbaine.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chauffages des bâtiments (émissions de GES). A cet effet, une étude concernant la faisabilité de développement en énergies renouvelables sur le site à été réalisée. - émissions liées au trafic généré.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entreprend une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Cette gestion est définie telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle permet une collecte via l'utilisation de noues et de toitures terrasses. - elle offre plusieurs ouvrages de stockage et de pré-traitement des eaux de ruissellement (bassin, noues, bassin enterré). - elle gère les rejets à débit régulé suivant les préconisations du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau de l'Essonne et ses affluents) au sein de l'Essonne.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans sa réflexion initiale, le pétitionnaire à pris le parti de conserver une trace du passé historique du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservation de certaines façades anciennes de la papeterie, - conservation de l'ancienne maison du directeur. <p>Ces processus sont identifiables sur l'ensemble du site, mais non pas directement au sein du lot A15.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité sur site a été arrêtée.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans l'étude d'impact déjà déposée, instruite et ayant reçu un avis avec absence d'observation, les effets cumulés du projet ont été analysés en prenant en compte :

- la requalification de la rue de la papeterie longeant le site de la papeterie.
- la gestion qualitative des berges du cours d'eau par le SIARCE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des enjeux du site, des impacts potentiels du projet (temporaires, permanents, directs, indirects, cumulés) et des mesures correctives (suppression, réduction, compensation, de suivi) ont fait l'objet d'études diverses (trafic, acoustique, pollution du site, faune-flore-habitats naturels, caractérisation des zones humides,...) renseignées au sein des 2 études d'impacts déposées pour instruction à la DRIEE-if.

Les références de ces études sont les suivantes (renseignées sur le site de la DRIEE-if):

- Avis sur projet de construction - PC 011 174 12 C1056 - logements, commerces, salle polyvalente et crèche, rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes : ABSENCE D'OBSERVATION,
- Avis sur le projet de permis d'aménager relatif à l'ancien site SIRP/CPE de Corbeil Essonnes, phase 3 de l'aménagement de la zone : ABSENCE D'OBSERVATION.

(A noter que ces 2 études ont pris en compte l'intégralité du programme d'aménagement dans l'analyse des incidences et des mesures correctives)

Aussi :

- étant donné que le lot A15 a été évalué au travers de la dernière étude d'impact déposée,
 - ne présente pas de mixité fonctionnelle (logements uniquement),
 - propose une part non-négligeable de logements à caractères sociaux, se substituant à une partie de ceux démolis au niveau du quartier de la Nacelle (plus au Nord), en raison de leur vétusté [Nacelle - quartier ANRU]
- nous estimons que le projet ne nécessite pas une nouvelle instruction d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact concernant l'aménagement de la phase 3 du site de la papeterie de Corbeil-Essonnes (secteur Ouest de l'Essonne)
Eléments graphiques du permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MASSY

le,

17/06/2013

Signature

Localisation du site du projet

0 1km



5. Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises sur site (ou aux abords) en date du 27/06/2012.

Elles sont annotées d'un numéro de photographie, reporté sur la carte page suivante. Elles ont toutes été réalisées avec une vue orientée du Nord vers le Sud en raison de l'inaccessibilité des parcelles plus au Sud et des barrières de délimitation des emprises projet.

Parallèlement, la présentation du site au sein du paysage du secteur est plus délicate à entreprendre en raison des multiples masques de vue liés au bâtiment. Est donc présenté, après le reportage photographique, les éléments de paysage qui ont été insérés au sein de l'étude d'impact déjà instruite.

Photographie n°1



Photographie n°2

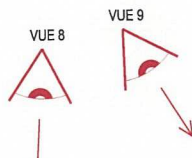


Photographie n°3



Plan de localisation des photographies (sources Google Maps)





LEGENDE :

- TUILES PLATES GRAND MOULE ROUGE 10 AU MF
- ENROBE NOIR
- DALLES GRAVILLONNEES 50 x 50 SUR PLOTS
- TOITURE TERRASSE GRAVILLONNEE
- CHEMINEMENT PIETONNIER EN BETON DESACTIVE
- TOITURE BAC ACIER ROUGE
- TOITURE BAC ACIER GRIS CLAIR
- HAUTEUR AU FAITAGE
- HAUTEUR ACROTERE
- HAUTEUR AUVENT / GOUTTIERE
- REPERAGE POINTS DE VUES
- HAUTEUR TOITURE TERRASSE
- ALTIMETRIE NGF PROJET
- 30 PANNEAUX SOLAIRES
- 48 ARBRES DE HAUTES TIGES (essences mixtes)

Halls A,B : RDC = 42.61 | Halls C,D : RDC = 42.35 | Halls 1,2 : RDC = 42.57 | Halls 3,4 : RDC = 42.45

VILLE DE CORBEIL-ESSONNES (91)
 Aménagement de l'ancien site industriel de la Papeterie
 LOT A 15
 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS
 SOCIAUX ET EN ACCESION A LA PROPRIETE

MAITRE D'OUVRAGE
 BOUYGUES IMMOBILIER
 1 Rue Colson
 91000 Evry
 www.bouyguesimmobilier.com

ARCHITECTE COORDINATEUR DE L'ENSEMBLE
 ADG ARCHITECTURE
 11 Rue de la République
 91000 Evry
 Tel : 01 55 66 63 00
 www.adg-architecte.com

ARCHITECTE DES LOTS
 ADG ARCHITECTURE
 11 Rue de la République
 91000 Evry
 Tel : 01 55 66 63 00
 www.adg-architecte.com

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 VALANT DIVISION
 Article R 431-24
 Code de l'Urbanisme



PC 2 PLAN MASSE

INDICE	DATE	MOTIFS :
A	01-07-2013	modification de l'implantation et de l'aspect des bâtiments sociaux (halls 1,2,3,4)



VUE AERIENNE NORD EST



VUE INTERIEURE DETAIL BATIMENT ILOT SOCIAL



VUE SUD DE L'ILOT SOCIAL



VILLE DE CORBEIL-ESSONNES(91)



VILLE DE CORBEIL-ESSONNES(91)



VUE INTERIEURE ENTRE LES DEUX LOTS VERS L'ILOT SOCIAL



VUE INTERIEURE DETAIL BATIMENTS ILOT ACCESSION



VUE COTE NORD



VUE AERIENNE SUD EST

VILLE DE CORBEIL-ESSONNES (91)
 Aménagement de l'ancien site industriel de la Papeterie
 LOT A 15
 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS
 SOCIAUX ET EN ACCESSION A LA PROPRIETE

MAITRE D'OUVRAGE
 BOUYGUES IMMOBILIER
 15 Boulevard
 91000 Corbeil-Essonnes
 www.bouyguesimmobilier.com

Bouygues Immobilier
 Ensemble, imaginons votre avenir

ARCHITECTE COORDINATEUR DE L'ENSEMBLE
 A.B.G. Architectes
 15 Boulevard
 91000 Corbeil-Essonnes
 www.abg-architectes.com

ARCHITECTE COORDINATEUR DES ANCIENS
 A.B.G. Architectes
 15 Boulevard
 91000 Corbeil-Essonnes
 www.abg-architectes.com

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 VALANT DIVISION
 Article R 431-20
 Code de l'Urbanisme

MARS 2013
 Echelle : 1/200

PC 6 IMAGE D'INSERTION DANS LE SITE

MOISE	DATE	PROFITE
A	21-07-2013	Modification de l'implantation et de l'aspect des bâtiments sociaux (1/40) 1.2.3.4.1